



Dimanche, 19 janvier 1851.

N° 132.

LE NOUVEL ECHO DE LA LOIRE,

JOURNAL DE ROANNE ET DU DÉPARTEMENT.

Cette Feuille paraît le
Dimanche. On s'abonne
au Bureau du Journal,
chez CHORGNON père,
impr., place du marché,
à Roanne; — et à Paris,
à l'Office-Correspondant,
r. N-D-des-Victoires, 49.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

On insère gratuitement les articles d'utilité publique.

ABONNEMENT
1 an, 6 m.
Roanne 8 f. 5 f.
Dép. Loire 9 f. 5 f.
— limitroph. 9 f. 5 f.
— non limit. 10 f. 6 f.
Prix des Insertions :
20 c. la ligne.
Annonces : 10 c.

Sous-Préfecture de Roanne.

A VIS.

Il sera procédé, au tirage de la loterie des Asiles jeudi, 25 de ce mois, dans la grande salle du Collège. Cette opération aura lieu à deux heures de l'après-midi. Les billets serviront de cartes d'entrée et on en délivrera sur les lieux, jusqu'au moment du tirage, aux personnes qui n'en seraient pas encore pourvues.

Les objets destinés à cette œuvre de bienfaisance seront exposés dans ladite salle du Collège mercredi, 22, de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

Roanne, le 17 janvier 1851.

Le Sous-Préfet, — JULES DUCOS.

Bulletin Local.

— **Meurtre.** — Mardi soir, vers six heures, la malle anglaise des Indes était arrivée à St-Martin-d'Estraux, se rendant dans le nord, quand une altercation s'étant élevée entre le courrier français et le postillon, celui-ci aurait reçu, suivant la rumeur publique, un coup de poing qui l'aurait précipité de son siège, et il se serait tué en tombant entre les roues.

Ce malheur a rassemblé aussitôt une foule de personnes autour de la malle et l'autorité a fait arrêter le courrier qui a été dirigé de suite sur la Pacaudière, et

remis à la gendarmerie sous la prévention du meurtre du jeune postillon, qui se nomme Barret.

Cette mort imprévue est d'autant plus regrettable, que le pauvre jeune homme était l'appui d'une mère âgée dont il avait soin, et qu'il était, assure-t-on, un gentil garçon.

Mercredi de bon matin, M. le procureur de la République, avisé dans la nuit de ce qui s'était passé, partait accompagné du juge d'instruction et du greffier de notre siège pour informer, sur les lieux, relativement à cette malheureuse affaire.

Autres détails.

Suivant la rumeur publique, le courrier de la malle aurait déclaré qu'il était parti de Marseille le 15, et que c'était une date qui lui pronostiquait malheur. Arrivé à la Pacaudière, il aurait voulu faire marcher plus vite le postillon, et lui aurait fait tomber son chapeau. Forcé de suivre son chemin, ce postillon, à son arrivée à St-Martin-d'Estraux, aurait réclamé en vain la valeur de son chapeau au courrier et engagé le nouveau postillon Barret à ne pas partir sans que ce chapeau fût payé. Comme Barret ne se pressait pas de se mettre en route, le courrier aurait alors asséné le coup de poing qui a causé la mort dudit Barret.

— Le même jour, un boucher de notre ville, à la suite d'une maladie cérébrale

assez longue, dominé par une hallucination extraordinaire, s'est donné deux coups de couteau, l'un à la gorge, l'autre au bas ventre. Ces blessures n'ont pas toute la gravité qu'on leur a d'abord supposées.

— Un accident qui a causé certaine rumeur, a eu lieu au chemin de fer de Roanne. Un wagon contenant 17 porcs qu'on transférait à St-Etienne, a pris feu par l'effet de quelque étincelle lancée par la locomotive et a consumé les animaux. On ne peut se figurer les cris poussés par les malheureux porcs qui, renfermés dans leur wagon, ne pouvaient en sortir et se grillaient au milieu de la paille qui leur servait de litière. C'est en vain qu'on a fait des efforts pour les sauver : tous ont succombé au feu violent qu'alimentait en outre leur graisse qui fondait.

— Vendredi dernier nous avons appris qu'une femme de la commune de Dancé, dont le ménage avait été jusqu'ici tranquille et heureux, s'est pendue dans son grenier. Son mari, qui avait quitté la maison depuis une demi-heure, ayant été averti, court chez lui et trouve le cadavre de sa malheureuse femme dont les pieds touchaient au plancher. Malgré des secours multipliés, elle n'a pu revenir à la vie. — Le mari, dont on nous a tu le nom, était inconsolable. Il reste veuf avec six enfants.

— Vendredi de l'autre semaine on trou-

Feuilleton.

L'ÉTUDIANT EN DROIT.

(Suite et fin).

Voyant que les éditeurs et la gloire lui tournent le dos, l'étudiant passe à l'état de génie méconnu, et, en traversant le pont des Arts, il mesure d'un œil farouche la distance qui le sépare de l'abîme. Mais il puiera des consolations dans la philosophie, car elle est aussi de son ressort ; sitôt qu'une théorie apparaît, elle trouve parmi les étudiants des adeptes, des sectateurs, des enthousiastes. Voltairiens sous la Restauration, ils ont suivi le mouvement du siècle, et tendent à prendre une couleur morale et religieuse. Les uns applaudissent aux théories économiques de Saint-Simon et aux rêveries de Fourier ; d'autres s'accordent à dire, avec le père Enfantin, qu'il est urgent de réhabiliter la chair.

Les opinions politiques de l'étudiant en droit sont de celles qui font dire aux cacochymies et aux asthmatiques : « On voit bien que vous êtes jeune. Bah ! ces idées-là vous passeront. » Ou bien : « C'est un beau rêve qui ne se réalisera jamais ; ou on reconnaît bien là l'effervescence de la jeunesse. »

L'étudiant est d'un patriotisme exalté. Sa chambre est décorée des portraits des chefs de la Montagne. La révolution de Juillet est à ses yeux une révolution à l'eau de rose, en gants jaunes et en bas de soie. Il eût voulu qu'en 1849 on déclarât la guerre à toute l'Europe, et que le drapeau tricolore fit le tour du monde. Il a gémé sur le sort de la Pologne, et maudit l'autocrate. Du temps

où florissaient les souscriptions nationales, on voyait figurer sur les listes son nom, accompagné de notes plus ou moins démagogiques, semblables à celle-ci : « A... B..., ami de la patrie et de la liberté, ennemi des tyrans et de l'oppression, 15 centimes. » Peu la société des droits de l'homme comptait dans son sein beaucoup d'étudiants en droit. Ils péroraient dans les sections, annonçaient officiellement que les faubourgs Antoine et Martin étaient prêts à descendre, couchaient en bonnet rouge, et au besoin s'armaient pour l'émancipation. Plusieurs, hélas ! victimes d'un enthousiasme aveugle et funeste, sont tombés sur les dalles de St-Méry et ailleurs peut-être, en 1848.

Une haine vivace bouillonnait entre l'étudiant en droit et le sergent de ville. Ce sont deux ennemis plus irréconciliables que les Montagne et les Capulet, et ce n'est point sans raison. Qui, dans les bals publics, surprend les étudiants en flagrant délit de cachucha nationale ? qui les mène au violon ? qui modère l'élasticité hasardée de leurs mouvements ? C'est le sergent de ville. — Mais les principaux motifs de l'aversion de l'étudiant en droit sont plus sérieux, il déteste dans le sergent de ville l'agent, le satellite armé de l'ordre public ; et, du plus loin qu'il l'aperçoit, il donne à sa physionomie l'expression la plus dédaigneuse possible, relève fièrement la tête, et murmure dans sa barbe l'injurieuse épithète de mouchard.

Au reste, l'exagération politique de l'étudiant en droit est plutôt extérieure que réelle, elle cache les sympathies d'une âme bonne et généreuse, et se modifie à l'âge mûr, sans renier pourtant les croyances de sa jeunesse.

Il se trouve pourtant parmi les étudiants bon

nombre de ces jeunes gens tenaces au travail, que rien ne rebute, et qui mêlent à leurs études de droit des travaux sérieux d'histoire, de littérature : celui qui prend cette voie aride, mais dont la récompense est certaine, se nomme piocheur.

Le piocheur ne connaît ni les plaisirs ni les soucis, attachés à la prodigalité ; c'est un jeune homme sans fortune qui veut faire son chemin, ose lire Duranton, et affronte sans pâlir les volumineuses collections d'arrêts de Dalloz et de Sirey ; il se place chez un avoué, et avocat de deux ans de travaux assidus, il obtient enfin l'importante fonction de troisième clerc. Il ira loin !

Il n'est guère d'étudiant qui ne devienne piocheur au moins une fois par an, car l'approche des examens cause dans le quartier Latin une perturbation complète, un branle-bas général ; on se met à l'œuvre, on court aux codes longtemps négligés, on veille, on ne sort plus, on défend sa porte, on s'enterre tout vivant avec Rogron et D. Carroy ; on analyse, on dissèque le texte des lois, et au bout de six semaines de fatigues, on arrive souvent à être refusé ; alors la victime crie à l'injustice, et traite les professeurs de scélérats.

Trois, quatre ou cinq ans suffisent à la majorité des étudiants pour sortir vainqueurs de leurs cinq épreuves, y compris la thèse.

Il y a des conférences où des étudiants et de jeunes avocats apprennent l'art de défendre la veuve et l'orphelin. L'avocat stagiaire plaide avec autant d'emphase que d'érudition. Il cite les Coutumes et le Digeste, Pothier et Gaius, et assaisonne sa harangue de mots latins.

« Oui, messieurs, dit-il, dans la question qui

va sur la route de Lyon, et dans un fossé voisin du cimetière du Coteau, un homme asphyxié. On crut d'abord à un assassinat, et cette raison nous fit garder le silence.

Aujourd'hui nous savons que cet homme, étranger à notre département, n'a pas été trouvé dans une mare d'eau, mais bien dans un fossé qui n'en contenait pas 20 centimètres de hauteur; qu'il avait bu au Coteau, fort avant dans la nuit, et que le vin seul a causé sa mort. — Nous en tirons la conséquence que la tempérance est une vertu et qu'il n'y a pas toujours un bon Dieu pour les ivrognes; — que l'homme se dégrade en buvant à perdre la raison, et qu'il expose sa vie pour rien.

— La broderie qui avait boudé pendant une quinzaine, vient de reprendre avec un nouvel essor. Des commandes importantes venues de Lima, Porto et autres localités du Nouveau-monde, sont venues raviver cette saison ordinairement stagnante. Les ouvrières n'abondent pas. Les châles en crêpe de Chine sont surtout beaucoup recherchés pour les pays lointains.

— M. Boutarel, ce vieux soldat décoré, qui était devenu notre commissaire de police, vient d'être remplacé par M. Thurin, aussi décoré.

M. Boutarel faisait peu de procès; mais il était infatigable contre les voleurs et les fripons. Il s'était acquis par la douceur de ses fonctions la bienveillance générale.

Nous avons sous les yeux une lettre d'un jeune homme de notre pays, datée de San-Francisco le 20 octobre, laquelle a été reçue à Roanne fin décembre.

Notre jeune compatriote, tout en demandant pardon à ses parents d'être parti sans leur consentement, explique qu'il s'est embarqué au Havre le 27 février dernier, sur le bâtiment le Grétry, en compagnie de 150 autres passagers, et au son de la musique de la ville.

Il donne ainsi les nouvelles de son voyage et la description de la ville, etc. :

« Sorti de la Manche le neuvième jour, en vue de Madère le 10 mars, à Porto-Santo le 15, devant Santa-Cruz; au Ténériffe nous sommes restés 4 jours sans pouvoir descendre à terre. Le 30 nous avons passé le Tropique du Cancer, et la ligne équinoxiale le 10 avril par 52 degrés; — le tropique du Capricorne le 5 mai; — quelques jours de gros temps vers le milieu du mois; — à

nous occupe, notre adversaire est *penitus extraneus*. C'est l'amour du gain qui le pousse, *certain de lucro captando*, tandis que nous, messieurs, *certainus de damno vitando* !

L'avocat stagiaire aime à prévoir les arguments de la partie adverse, et il est rare de ne pas rencontrer dans son discours deux ou trois phrases qui commencent en voix de fausset par : « Mais, nous dirait-on ! » Puis après avoir énuméré les objections qu'on peut lui faire, il retrouve ses manches, lève les bras au ciel, et s'écrie : Eh! messieurs, je vous le demande : est-il possible d'imaginer un raisonnement plus illogique, un raisonnement plus contraire aux principes, un raisonnement plus dénué de fondement, plus étrange, plus... Je m'arrête, messieurs, car mon indignation toujours croissante m'entraînerait peut-être trop loin !

Malgré cette enflure, les conférences faisaient l'avocat stagiaire à l'improvisation, il a l'agrément d'y jouer tour-à-tour le rôle de juge, président, ministère public, demandeur ou défendeur; il apprend à plaider le pour et le contre de la première question venue, ce qui ne laisse pas que d'être d'une application journalière.

Maintenant que notre étudiant a pris son essor et qu'il a secoué complètement la poudre des écoles, nous lui souhaitons des succès judiciaires, une clientèle interminable, et puisse-t-il n'être pas obligé, après d'infructueuses tentatives, de se faire journaliste ou de s'engager dans les hussards !

Rio de la Plata le 25; — en vue du Port-désiré de Patagonie le 25; en vue des îles Malouines, de la Terre de Feu et du Cap Horn les 26, 27 et 28 mai; là nous nous sommes trouvés 7 navires ensemble; 30 mai tempête: notre navire n'était qu'un glaçon, cependant il ne nous est arrivé aucun malheur; seulement pluie continue et vent du nord contraire pendant 20 jours. — Le 21 juin en vue des îles Ohiloë et le 25 de Valparaiso, puis rejeté à cent lieues au large par des vents du nord. Le 2 juillet mouillé dans le port de Valparaiso, beau pays, très fertile: la température y est si douce au mois de juillet, qui est le cœur de l'hiver de ce pays-là, que chez nous au mois de mai. Cependant il y a des montagnes volcaniques qui parfois exhalent du feu pendant la nuit. Nous avons été bien accueillis par les français commerçants qui habitent cette contrée du Chili.

« Partis de Valparaiso le 18 juillet, le 10 août nous avons passé la 2^e ligne par 44 degrés. Le reste de notre traversée a été très agréable dans l'Océan Pacifique et l'Océan Boréal; nous avons beaucoup chassé et pêché: nous avons pris un seul requin; nous avons vu beaucoup de baleines et de marsoins, qu'on voit sauter par milliers au-dessus des eaux.

« Enfin nous sommes arrivés le 24 septembre en Californie, bien étonnés de voir une nouvelle ville qui a déjà 150 mille habitants. Presque toutes les maisons sont encore en planches. Il s'en élève plus de 80 par jour. On commence à en faire en briques qui sont fort chères, 75 centimes la pièce.

« Le commerce se fait grandement; il n'est pas difficile de gagner, si vous avez une moyenne maison de commerce, 10 à 12 mille piastres dans l'espace de quelques mois, et si vous n'êtes pas détruit par des incendies qui sont très fréquents. Il y a peu de secours à prodiguer, car les maisons en planche brûlent comme des copeaux; et quelque fois le tiers de la ville est brûlé. Le même jour de nouvelles constructions sont recommencées à la même place, et huit jours après, on n'y connaît plus rien.

« Toutes les maisons, du moins les rez-de-chaussée sont des hôtels ou des cafés où il existe des comptoirs qui ont jusqu'à cent mètres de long; les consommateurs boivent debout; et toutes les tables sont louées par des joueurs qui payent cent fr. ou 20 piastres par jour. Toutes les tables sont couvertes de morceaux d'or ou de dollars.

« Les mines continuent à fournir beaucoup. Elles sont exploitées par des centaines de mille mineurs qui ont plus ou moins de chances. A San-Francisco, tous les employés sont bien payés. Les terrassiers sont le moins payés, ils gagnent 5 dollars ou 25 fr. par jour; les ouvriers de tous corps d'état gagnent de 50 à 70 fr. par jour. Les jeunes gens de 15 à 18 ans, employés dans les maisons de commerce gagnent de 300 à 400 fr. par mois. Les dames sont plus favorisées pour les appointements, parce qu'il y en a peu. Dans les cafés les dames de comptoir ont de 4 à 500 dollars, par mois, ce qui fait 2000 fr. et plus.

« La nourriture et le loyer sont fort chers: L'ouvrier dépense au moins 60 fr. par semaine. La bouteille de vin vaut 5 fr., une livre de pomme de terre 5 fr. une livre d'oignon ou tout autre légume, 5 fr. Une bouteille de 6 mètres de large sur 8 de long, 400 dollars par mois, qui font 24 mille fr. par an; une paire de bottes 80 fr.; un chapeau 40 fr. et les habits à proportion.

« De ce moment-ci je fais le charpentier, je monte un hôtel, s'il ne m'arrive pas de malheur, j'espère d'être bientôt auprès de vous. J'ai trouvé des places où l'on m'offre de 6 à 8 cents fr. par mois; j'ai refusé, j'aime mieux travailler pour mon compte que pour les étrangers.

« Je n'engage personne à venir en Californie parce que le voyage est trop long (7 mois environ) et qu'il y a des souffrances à supporter. Mais je n'en ai pas eu. Dieu merci; mais j'en connais qui en ont.

« Je vous dirai que la baie de San-Francisco peut contenir tous les navires de l'univers, du moins il y en a environ dix mille: il en arrive environ une trentaine par jour et il n'en part qu'une dizaine.

NOTA. Il est à remarquer que le jeune homme qui a ainsi écrit, avait réalisé une petite fortune de 4 à 5000 fr., et avait emporté avec lui outils, habillements, vivres, etc. Il a eu ainsi le temps d'attendre et de voir comment il pourrait faire ses affaires.

Un journal de la localité, en rapportant dernièrement les prescriptions de la loi sur les effets de commerce, a commis une erreur sur les prix de certain papier. Nous rétablissons ces prix ainsi fixés par la nouvelle loi :

5 c., pour les effets de 100 francs et au-dessous.

10 cent.	pour les effets de 100 à 200
15	— 200 à 300
20	— 300 à 400
25	— 400 à 500
50	— 500 à 1,000
1 fr. 50	— 1,000 à 2,000
2	— 2,000 à 3,000

et progressivement de 50 c. en sus pour chaque 1,000 francs.

Les effets de 5, de 10 et 20 c., sont spécialement destinés aux commerçants. Les personnes qui n'exercent pas le commerce s'exposent à l'amende si elles font usage de ces trois sortes de timbre; c'est ainsi que, si elles souscrivent une promesse d'une somme inférieure à 100, 200 ou 300 fr., elles devront cependant employer des timbres de 15 c. De même, pour souscrire une promesse d'une somme entre 500 et 500, elles devront employer des timbres de 25 centimes.

Bulletin Administratif.

Arrêté du Préfet relatif à l'Assainissement de la Plaine du Forez. — Règles à suivre pour l'exécution des curages des Cours d'eau et Fossés, etc.

(Les dispositions de cet arrêté, quoique relatives à la plaine du Forez, peuvent néanmoins s'appliquer aux règles à suivre pour les autres cours d'eau du département en général.)

Le PRÉFET de la Loire, officier de la légion d'honneur.

Vu l'arrêté du conseil d'état du 27 septembre 1829, etc., etc.

ARRÊTÉ.

ART. 1^{er}. Tout projet de règlement ou de curage de ruisseaux ou fossés, dressé par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées chargés du service hydraulique du département, sera déposé à la préfecture pendant un mois, à la disposition de tous les intéressés, afin de recevoir, s'il y a lieu, leurs réclamations.

Une copie du plan du projet sera déposée à la mairie dans chaque commune. Ce plan indiquera, d'après le cadastre, les numéros des parcelles et les noms des propriétaires.

Une légende indiquera les largeurs normales proposées pour les diverses portions du ruisseau.

ART. 2. Les réclamations produites seront examinées par les ingénieurs, pour être ensuite statuées définitivement.

Pour les ruisseaux qui feront partie d'une vallée constituée en syndicat, la commission syndicale sera appelée à donner son avis sur le projet et sur les résultats de l'enquête personnelle à laquelle elle aura pu se livrer. Il sera d'ailleurs procédé conformément au règlement organique de la vallée.

ART. 3. Après que l'exécution d'une opération de curage aura été arrêtée, il sera procédé à l'adjudication des travaux qui la composent, mais l'entrepreneur ne sera chargé que de l'établissement des repères et autres ouvrages d'utilité commune, et n'effectuera les terrassements formant le curage proprement dit qu'au lieu et place des propriétaires riverains qui auront négligé de le faire eux-mêmes.

En même temps les propriétaires riverains du ruisseau ou fossé à curer seront invités à exécuter les travaux à leur charge. A cet effet un bulletin d'avertissement leur sera remis par le maire de la commune auquel ils devront déclarer s'ils entendent profiter de l'article 6 de l'arrêté du 30 octobre 1847. Ces déclarations pourront aussi être faites comme par le passé à l'ingénieur ordinaire chargé du service hydraulique, à Montbrison, ou à ses délégués.

ART. 4. Les bulletins d'avertissement seront préparés par les soins de cet ingénieur et envoyés au maire de la commune, chargé, sous sa responsabilité, de leur expédition. Ils renfermeront, pour chaque propriétaire et conformément au cadastre, l'énumération des parcelles bordant le ruisseau à curer et pour chacune d'elles, à titre de renseignements, la longueur approximative de la rive, la profondeur moyenne approximative qu'il y a à creuser, et la largeur à donner au ruisseau.

Quand les propriétaires ne seront pas ceux indiqués par le cadastre, le maire de la commune prévendra le propriétaire réel et complètera les indications des bulletins.

Les bulletins d'avertissement contiendront l'indication du jour où le tracé des travaux à exécuter sera terminé et à partir duquel les travaux de curage devront commencer pour être terminés dans un délai qui ne pourrait être moindre de deux mois. Ils rappelleront aux intéressés l'obligation où ils sont, s'ils entendent exécuter eux-mêmes les travaux qui les regardent, de le déclarer au maire ou à l'ingénieur dans le délai d'un

mois à partir du jour indiqué au bulletin pour le tracé des travaux.

Ces déclarations seront reçues à la mairie sur un tableau adressé par l'ingénieur et qui lui sera renvoyé à l'époque fixée pour la clôture de ce tableau.

Nouvelles diverses.

DES MINISTRES

Tout le monde sait maintenant que les Ministres sont nommés : quatre membres de l'ancien cabinet conservent leurs portefeuilles, et tous les hommes intelligents sauront gré au Président de la République de n'avoir pas voulu se priver des services de MM. Baroche, Achille Fould, Rouher et Parriett. — Mais ce qu'on ne sait pas en général, c'est qu'on ignore ce que sont les autres ministres, nous allons dire quelque chose sur chacun d'eux, persuadé que dans l'intérêt de la chose publique, l'autorité nous permettra de faire une petite excursion sur les limites d'un terrain que nous ne voulons pas outrepasser.

Parmi les cinq nouveaux Ministres, trois appartiennent à l'Assemblée, ce sont MM. Drouyn de l'Hoy, Théodore Ducos, et Regnault de Saint-Jean-d'Angely. M. Drouyn de l'Hoy a déjà tenu avec honneur le portefeuille des affaires étrangères et, comme envoyé extraordinaire à Londres, il a concouru avec l'honorable général La Hitte, à ces négociations sur les affaires de Grèce que l'intelligence habileté de notre diplomatie a si heureusement menées à fin.

M. Ducos, frère de M. notre Sous-Préfet, est un des hommes les plus laborieux et des plus éclairés de l'Assemblée : il connaît parfaitement nos intérêts maritimes, et son aptitude spéciale est relevée encore par un remarquable talent de parole. Le brave général Regnault de Saint-Jean-d'Angely a fait, avec le général Oudinot, la campagne d'Italie, comme chef de l'état-major général, et il a eu sa part de gloire dans la prise de Rome. C'est un homme de cœur et d'énergie qui saura maintenir fermement la discipline dans l'armée de Paris; M. Baragnay d'Hières, lui prêter, on en peut être certain, son concours hiérarchique et dévoué dans l'accomplissement de cette tâche.

Deux des nouveaux ministres ne font pas partie de l'Assemblée Législative : ce sont MM. Magne et Bonjean, mais tous les deux ont une valeur bien connue, des hommes politiques et apporteront au Président un renfort précieux. M. Magne a siégé dans la chambre des députés du dernier régime et, lors des événements de février, il était sous secrétaire d'état au ministère de la guerre. Ses qualités éminentes et son expérience des choses administratives l'avaient signalé déjà au Président de la République qui l'avait appelé aux fonctions de secrétaire Général du Ministère des finances. Nul ne sera mieux placé que lui aux travaux publics, où le premier mérite d'un ministre est de connaître à fond l'administration, sans être inféodé, par une solidarité d'origine, au corps des Ponts-et-chaussées.

M. Bonjean a été un des membres les plus éclairés et les plus énergiques de l'Assemblée Constituante : il n'est guère d'occasion périlleuse où il n'ait fait parler de lui, comme il n'est guère de débats épineux auquel il n'ait pris une utile part. Exclu de la représentation nationale par les intrigues montagnardes qui étaient parvenues à fausser l'opinion publique dans le département de la Drôme, M. Bonjean était, aux élections de l'année dernière, un des trois candidats que le parti modéré opposa aux trois noms de MM. Flotte, Vidal et Carnot, et qui réunirent une si forte minorité. Membre de la commission municipale, M. Bonjean a rendu par son infatigable activité et par ses lumières des services signalés à la ville de Paris, qui regretterait d'être privée d'un conseiller aussi utile, si les talents de M. Bonjean ne devaient être plus profitables encore à la chose publique, dans le poste éminent où la confiance du Président vient de l'appeler. M. Bonjean ne sera pas seulement un ministre spécial, ce sera un ministre politique.

Tel qu'il est, le nouveau ministère exprime parfaitement la pensée du Président et c'est là l'indispensable caractère de tout le cabinet, dans un pays que régit la loi républicaine de la responsabilité du chef de l'état. Respectueux pour l'Assemblée avec laquelle les ministres ont des rapports nécessaires, ce ministère est en mesure de prendre une part active et utile à l'œuvre législative, et de faire tête, au besoin, à ces orages que la passion soulève dans les assemblées et que ren-

dra fort rares, nous l'espérons, la sagesse des chefs de la majorité.

— Le 2 de ce mois, les nommés Buffet et Chanut, agents de police à Montbrison, ont arrêté et déposé à la maison d'arrêt de cette ville, à la disposition de M. le procureur de la République, le nommé Félix Lemaire et sa femme, inculpés de rébellion. (Journal de Montbrison).

— Dans la nuit du 1^{er} janvier, un vol à main armée aurait été commis par plusieurs individus, au préjudice du nommé Fleury Bourdon, dans l'allée de Bigny, à Feurs. La déclaration qui en a été faite à la gendarmerie, a été accueillie avec méfiance. id.

— Pendant la même nuit, un vol à l'aide d'effraction intérieure a été commis dans l'église de Saint-Denis-sur-Coise. Une somme de cent et quelques francs, a été enlevée d'un tronc.

Les auteurs de cette soustraction sont demeurés inconnus. id.

— Le 7 de ce mois la gendarmerie de Boën, a arrêté, encore nanti des objets qu'il avait volés dans une auberge de Marcoux, à un voyageur couché dans la même chambre que lui, le nommé Vick (Pierre), âgé de 50 ans, journalier à Chalmazelles.

Cet individu a avoué le vol qui lui était reproché.

— Dans la nuit du 28 au 29 Xbre dernier, un incendie a éclaté au hameau de Château-les-Bois, commune de Saint-Maurice-en-Gourgois, dans un corps de bâtiments appartenant aux nommés Maisonneuve, Faure et Scay. Les bâtiments, la récolte qu'ils contenaient, des porcs, des moutons et des vaches, tout a été consumé.

La perte occasionnée par ce sinistre est évaluée à 45,580 francs. Rien n'était assuré. id.

— On lit dans la Haute-Loire du Puy :

« Un malheureux conscrit, de passage dans notre ville, pour aller rejoindre son corps, a été surpris par la nuit sur la route de Lyon. Egaré dans son chemin, cet infortuné est tombé, à plusieurs reprises, dans des fossés remplis d'eau. Exténué de froid et de fatigue, il aperçoit enfin une lumière qui lui indique une maison habitée : c'était le village de Charansac qui se présentait à lui. Il frappe à une porte, et se voit barbalement refuser l'hospitalité. Une seconde démarche n'est pas plus heureuse. Une porte s'ouvre à la fin pour l'honneur de l'humanité. Le jeune soldat est accueilli avec empressement, on lui prodigue tous les soins que réclame son état; mais il était trop tard. Ses membres engourdis n'ont pu reprendre la vie, et la mort est venue l'atteindre samedi, dans l'Hôtel-Dieu du Puy, au milieu de tous les secours de la charité et de la religion. »

Ont lit dans la Gazette de Lyon :

« Nous apprenons que la commission nommée par Mgr l'archevêque d'Avignon pour examiner les faits affirmés à l'occasion d'un tableau de la petite chapelle de St-Saturnin-lès-Apt, a décidé, à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu à se préoccuper davantage de ces faits, qui ne sont nullement de l'ordre surnaturel.

« Une lettre que nous recevons à l'instant et qui émane d'une personne aussi recommandable par ses lumières que par sa parfaite bonne foi, nous annonce que tout ce qui a semblé miraculeux dans les phénomènes proclamés n'est que le résultat d'une misérable intrigue, œuvre d'une personne sur laquelle on nous transmet de tristes renseignements.

« Cette conclusion prouve combien il est sage, en toutes ces questions, d'attendre la décision des autorités ecclésiastiques seules compétentes. »

Hyalurgie Stéphanoise.

Il existe à St-Etienne un vrai chef-d'œuvre, fruit de la patience et du talent de M. Dominique Foret et compagnie : c'est un Autel tout en verre, de trois mètres de hauteur, sur autant de largeur. Cet autel, surmonté d'un Tabernacle d'une grande beauté, est émaillé de perles aux couleurs les plus vives et les plus variées, dont le nombre ne s'élève pas à moins de 54 mille, avec quatorze Chandeliers, aussi de verre. Deux Lustres magnifiques, de la même matière, et de deux mètres de hauteur, complètent l'ornementation de cet admirable travail, digne d'exciter la curiosité des amateurs.

— On écrit d'Arles, le 5 janvier :

« Les actes de bienfaisance sont des exemples trop heureux à enregistrer pour que je ne vous fasse pas connaître les belles étrennes que M. Francoville, représentant du Pas-de-Calais, vient de faire aux indigents de notre ville et à ceux du canton. Il a envoyé 1,500 francs qui seront employés en secours aux familles nécessiteuses. Conformément aux intentions du donateur, un comité, composé des hommes les plus recomman-

dables de notre ville, s'est formé pour répartir cette somme entre toutes les communes du canton, selon le chiffre de la population. Les pauvres béniront la main secourable qui leur donne du pain et des vêtements dans la saison rigoureuse où les travaux des champs sont interrompus. Ce n'est pas la première fois, depuis qu'il siège à l'Assemblée, que M. Francoville songe aux pauvres de son pays : l'hiver dernier il a envoyé une pareille somme de 1,500 fr.

— Un vigneron de Mont-St-Pere (Aisne) avait été pris en flagrant délit de vol d'un objet mobilier. Son fils lui avait fait de vifs reproches et lui avait ordonné d'aller dire de sa part à la personne volée qu'il arrangerait l'affaire. « Elle sera arrangée ce soir », dit le vigneron d'un air sombre; et le soir venu, en effet, une de ses parentes le trouvait pendu dans son grenier.

UN BIENFAIT MAL RÉCOMPENSE.

— Un soir, Jean D..., garçon boulanger, demeurant à Neuilly, rencontra sur la route de Paris une jeune fille misérablement vêtue, marchant péniblement et paraissant souffrir. Jean s'approche d'elle, l'interroge et il sent une larme mouiller sa paupière au récit des malheurs de cette jeune fille, qui, disait-elle, orpheline, sans parents, sans amis, sans ouvrage, n'avait d'autre ressource que de chercher dans le suicide l'oubli de sa misère.

Jean, de plus en plus ému, propose à la jeune fille de l'emmenner chez lui pour la faire travailler avec sa femme, car celui-ci est marié et père de famille. L'orpheline accepte, et bientôt sous le nom d'Hortense, elle se trouve installée chez Jean D...

Avant-hier, profitant du moment où on l'avait laissée seule, elle fracture les meubles de son bienfaiteur et disparaît après lui avoir soustrait 190 fr., fruit de ses économies, et une grande quantité de linge et d'effets.

— Beaucoup de marchands refusent les pièces de 25 cent. françaises, sous prétexte qu'elles n'ont plus de cours légal : c'est une erreur : ces pièces n'ont pas cessé d'avoir cours; elles sont toujours reçues dans les caisses publiques, seulement elles ne reviennent plus dans la circulation.

Poésie.

LE BON CHOIX.

ÉPIQUE.

Cher ami, tu me dis dans ta dernière lettre, Que l'amour à présent voudrait être ton maître Et que l'ennui partout te condamne à souffrir. A la commune loi veux-tu donc obéir Et chercher à présent une épouse fidèle, Toi, jadis, de ce joug, ennemi si rebelle ?

Eh bien ! puisque l'amour tyrannise ton cœur, Puisque de la dépend désormais ton bonheur, Ecoute d'un ami le sincère langage, Et tâche de former le plus heureux ménage.

Dans ce siècle pervers où l'on ne voit que l'or, Une femme parfaite est un rare trésor ; D'autant plus qu'en hymen on ne prend que richesse Et que loin de chercher l'amour et la tendresse, On demande surtout combien on a d'argent, Et suivant les deux dots on s'unit hardiment ; De là presque toujours les sombres méfiances, Les soucis, les regrets suivent ces alliances, Et l'un des deux époux, ennuyé de souffrir, Fait souvent ses efforts pour se voir désunir. Ah ! si l'on n'était point guidé par l'avarice, Si personne n'usait du perfide artifice, Si l'on ne singeait pas le franc et pur amour, On verrait les heureux s'accroître chaque jour Et renaitre ce temps d'une douce innocence, Où l'amour le plus vrai formait chaque alliance ! Mais, hélas ! vainement nous formons de doux vœux, Jamais on ne verra ce moment bienheureux ; La fortune, les rangs, sont un trop grand obstacle Pour qu'on puisse espérer cet utile miracle.

L'unique et vrai moyen pour l'homme est de choisir, Puisque lui seul a droit d'exprimer son désir Et pour t'aider un peu dans une telle affaire J'emploierai mes efforts à singer la Bruyère.

Si pour le vain plaisir tu ressens de l'attrait, Si l'argent t'embarrasse et le bal te distrait, Si les soins prévenants d'une épouse chérie Loin de t'être à profit devaient troubler ta vie, Demande la coquette, et sans plus réfléchir, Abandonne ton or au soin de son plaisir. Chaque jour tu verras d'une mode nouvelle Ta moitié se parer et paraître plus belle ; Les riches diamants et le brocard et l'or Orneront ses habits aux frais de ton trésor ; Tu la verras partout, par sa riche toilette, Briller comme un soleil en un beau jour de fête.

Et traîner après elle un cortège amoureux
De d'orés courtisans, de visiteurs nombreux
Qui toujours engraisés de sa grande largesse
Te réduiront bientôt à l'affreuse détresse.

Mais je vois que malgré la beauté du portrait
La coquette déjà l'ennuie et le déplaît ;
Tu n'aimerais pas mieux la femme lésineuse
La jalouse effrénée, insipide, ennuyeuse ;
Dont le fameux Boileau fait connaître en ses vers
Les sinistres défauts et les tristes travers.

Eh ! que te faut-il donc ? une femme savante,
Lasse de son ménage et toujours mécontente,
Du matin jusqu'au soir discutant longuement
Des auteurs d'aujourd'hui le savoir, le talent.
Mais peut-être tu crains une femme critique
Et voudrais mieux avoir la grave politique,
Qui sur un long sofa, se livrant aux travaux,
Consulte tour à tour un paquet de journaux,
Et laisse aux serviteurs tout le soin du ménage.

Peut-être, qu'a ton gré, cette femme est trop sage ;
Alors que feras-tu ? Tout seul en ta maison
Tu ne peux te résoudre à vivre vieux garçon ;
Les Prêtres, les chartreux et tous les solitaires
Sont tenus, selon toi, sous des lois trop sévères,
Pour que tu sois tenté de te joindre avec eux.
Eh bien, le seul moyen pour devenir heureux
Cherchie-le, mon ami, forge-toi bien la tête ;
C'est de savoir trouver une femme parfaite
C'est là, sans contredit, pour un sage mortel,
Le suprême bonheur, le but essentiel.
Et pour jouir enfin d'un trésor aussi rare
J'affronterai la mort ainsi que le Tartare.

Cependant je connais dans ce temps de malheur
Un mortel qui ressent et goûte ce bonheur ;
Chaque jour les doux soins d'une épouse chérie
Charment tous ses loisirs, embellissent sa vie,
Et malgré les efforts d'ennemis soucieux
On ne le voit jamais ennuyé, soucieux.

Une enfant, digne fruit d'une union si chère,
S'efforce d'acquiescer les vertus de sa mère
Et puise, chaque jour, tous les bons sentiments,
Que ses soins, en son cœur, font naître à tous moments.
Le faste, le plaisir la trouvent impassible,
Après de ses parents elle habite paisible
Et s'efforce toujours d'accroître leur bonheur.
Bienheureux qui pourra mériter la faveur
D'avoir une compagne en vertus aussi belle
Et de trouver enfin une épouse fidèle.

Si tu veux donc aussi goûter un vrai plaisir,
Il te faut, cher Armand, avoir pour seul désir
De trouver au plus tôt une épouse semblable
A celle dont j'ai fait le portrait véritable ;
C'est le plus doux souhait que fait pour ton bonheur
Ton ami de Collège, à toi de tout son cœur.

C. Augier
un ami de l'Artiste

Annonces Judiciaires ET AVIS DIVERS.

Sous-préfecture de Roanne.

CHEMIN VICINAL

DE GRANDE COMMUNICATION N° 22,

De Charlieu à Thizy.

Traverse de Chandon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au nom du Peuple Français.

Nous, Sous-Préfet de l'arrondissement
de Roanne, Chevalier de la Légion-
d'honneur,

Vu le jugement en date du vingt-huit
novembre mil huit cent cinquante, par
lequel le Tribunal civil de Roanne, a
prononcé l'expropriation, pour cause d'u-
tilité publique, des parcelles de terrain
occupées par l'ouverture du chemin vici-
nal de grande communication N° 22, de
Charlieu à Thizy, sur le territoire de
Chandon, lequel jugement a été publié, affi-
ché et notifié aux propriétaires expropriés ;

Vu l'article vingt-trois de la loi du trois
mai mil huit cent quarante-un ;

ARRÊTONS :

Il est fait offre aux propriétaires ci-
après nommés, des sommes dont suivent
les chiffres, pour les dommages de toute
nature qui leur ont été causés par l'ouver-
ture du chemin dont il s'agit, savoir :

1° Trois cent onze francs, pour une
parcelle de pâture de la contenance d'en-
viron douze ares trente-un centiares, ap-

partenant à M. De Sevelinges (Jean-Bap-
tiste), rentier, demeurant à Charlieu ;

2° Deux cent cinq francs, pour une par-
celle de pré contenant environ six ares dix
centiares, appartenant à M. Meunier, Jean-
Joseph, marchand, demeurant à Charlieu ;

5° Deux cent un fr. pour une parcelle de
pré contenant environ huit ares soixante-
quatre centiares, appartenant à M. Ar-
teaux (Louis), ouvrier en soie, demeu-
rant à Charlieu ;

4° Six cent quarante francs, pour une
parcelle de pré contenant environ onze
ares, appartenant à M. Brossard (Claude-
Marie), aubergiste, demeurant à Charlieu.

Conformément aux articles vingt-quatre
et vingt-sept de la loi ci-dessus désignée,
les quatre propriétaires expropriés sont
mis en demeure de nous faire connaître
leur acceptation ou leurs prétentions dans
les délais fixés par ces articles.

Roanne, le 18 janvier 1851.

Le Sous-Préfet de Roanne,

JULES DUCOS.

(Etude de COQUARD, huissier à Roanne.)
VENTE SUR SAISIE-EXÉCUTION.

Le mardi vingt-un janvier courant, à
dix heures du matin, sur la place Ste-Eli-
sabeth à Roanne. Il sera procédé à la ven-
te aux enchères publiques de divers objets
mobiliers, consistant en commode, bat-
terie de cuisine, tables, chaise, etc.

On paiera comptant.

ARBRES

des Essences ci-dessous désignées,
Dans la commune de St-Cyr-les-Vignes,
des **Baliveaux en Chêne**, au bois
de Sury ;
Dans la commune de Ponsins, des **Pins**,
au lieu de Grataloup.

S'adresser, à St-Cyr, à M^{me} la Marquise
DE PONCINS, au château, ou à M. OLIVIER,
maire.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

L'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE DE
Camuset est le dépuratif le plus efficace pour la
guérison des **Maladies secrètes**, Affections cuta-
nées, Douleurs de goutte.

Prix : 5 francs le flacon ; 10 francs la bouteille.
Les Injections infatigables du docteur LUTER, pré-
parées par CAMUSET, guérissent en quelques jours
les Ecoulements (voir le prospectus).

Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharma-
cien, rue Nationale, 98.

MACHINE A VAPEUR,

De la force de 10 chevaux,

A CEDER,

AVEC SA CHAUDIERE.

S'adresser, pour la voir et pour traiter, au sieur
PACE, fondeur, rue du Collège ; ou à M. BOUZY,
serrurier-mécanicien, rue Nationale, 88, qui en
feront bonne composition.

UN EBÉNISTE DEMANDE UN APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un APPRENTI pour l'im-
primerie du journal.

CHARON.
HORTICULTEUR M. GRAMIER.
Rue Ste-Elisabeth, 76, à Roanne.

On trouve dans son établissement un très
grand assortiment de Plantes de serre tem-
pérée et d'orangerie ; une belle collection de
Plantes vivaces et annuelles de pleine terre.
Arbres fruitiers, forestiers et d'ornement.
COLLECTION DE DAHLIAS, ROSIERS ET OEILLETS.
Ses cultures : Rue du jardin botanique.

VINS VIEUX

DE FLEURY,

En bons et grands fûts,
A VENDRE

Le sieur GOUTENOIRE, Marchand,
Armurier, rue Ste-Elisabeth, à Roanne,
annonce aux amateurs et consommateurs,
qu'il vend, à des prix modérés, des vins
de premier choix de Fleury, provenant de
ses récoltes antérieures.

S'adresser à son domicile pour les dé-
guster.

A VENDRE

ÉTUDE DE NOTAIRE,

dans un chef-lieu des cantons de l'arron-
dissement de Roanne.

S'adresser à M^{re} DECHASTELUS, avoué.

CHORGNON PÈRE,

Imprimeur,

Fait tout ce qui concerne sa partie :
Affiches, circulaires, prospectus, factures ;
cartes d'adresse, lettres de funérailles et
de faire part, tableaux, etc ; — le tout à
des prix très-modérés.

Il se charge aussi de tous ouvrages en
lithographie.

Place du marché, Bureau du *Nouvel
Echo de la Loire*.

MERCURIALES DES HALLES DE ROANNE.

Dernier marché.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX.
Froment, 1 ^{re} qualité, le double décal.	2 80
2 ^{de} qualité.	2 50
Seigle, 1 ^{re} qualité.	1 75
2 ^{de} qualité.	1 65
Orge.	1 60
Avoine.	1 40
Fèves.	2 40

ROANNE, IMPRIMERIE CHORGNON.